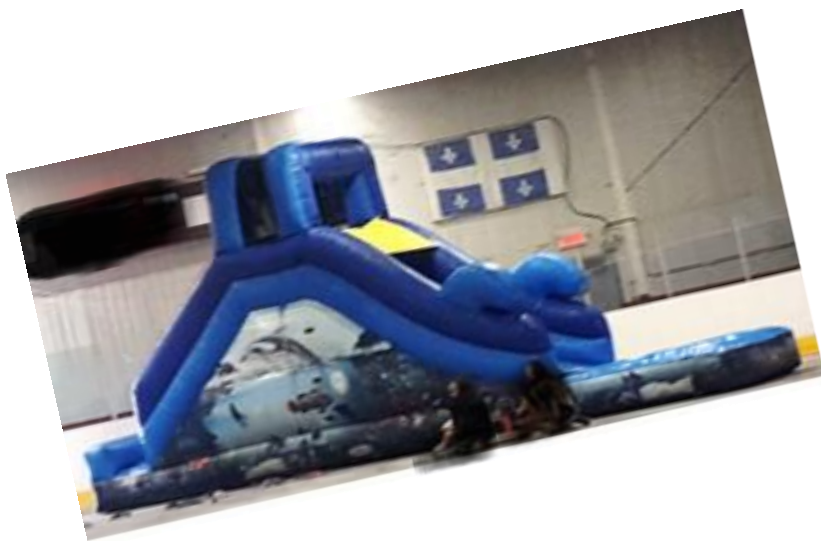




Pour amuser vos jeunes cet été, la Municipalité a fait l'acquisition d'un superbe jeu d'eau gonflable. Le camp de jour l'utilise également les journées de pluie à l'intérieur, sans eau. Les enfants l'adorent!



## Nouveaux bébés de mars à juin 2020

Karolane Therrien et  
Francis Taillon

Bébé Everly Taillon  
Née le 3 juin 2020  
Félicitations aux parents



Cynthia Naud et  
Mathieu Dufour

Bébé Mylan Dufour  
Né le 17 avril 2020  
Félicitations aux parents



## Collecte des matières organiques



Informations pour la région du Lac-Saint-Jean

### Qui recevra le bac brun?

Le service de collecte sera offert pour les citoyens des **36 municipalités du Lac-Saint-Jean** pour le secteur résidentiel, soit toutes adresses civiles, incluant les secteurs de villégiature.



### Quand les bacs bruns seront-ils livrés?

La livraison est prévue entre la mi-août et la mi-septembre.

Les bacs bruns seront déposés **devant les résidences et contiendront les bacs de cuisine**. Un **encart informatif** sera également inclus dans chaque petit bac de cuisine.

### Quand les collectes du bac brun auront-elles lieu?

La première collecte des matières organiques est prévue pour la mi-octobre 2020. Il est important de commencer à déposer vos matières dans le bac **seulement deux semaines avant le début de la collecte de votre secteur**.



### Pour plus d'informations sur le service

[www.monbacbrun.com](http://www.monbacbrun.com)

[@monbacbrun](https://www.facebook.com/monbacbrun)



418 669-0513 | 418 239-0513

[info@rmrlac.qc.ca](mailto:info@rmrlac.qc.ca)



# AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné que:

Lors d'une séance tenue le 6 juillet 2020, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement de modification numéro 2020-004 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-02 afin d'apporter diverses modifications de bonification au règlement de zonage numéro 2018-019 ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 juillet 2020, à 13h à la salle multifonctionnelle de l'église de La Doré. Au cours de cette assemblée publique, monsieur Martin Bouchard, technicien aux travaux publics et inspecteur en bâtiment et en environnement, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement 2020-004 peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture.

Localisation de la zone visée :

Zone industrielle (3i).

## FINANCES

**DÉPENSES** Les membres du conseil ont accepté le journal des achats du mois de juin 2020 totalisant un montant de **365 313.29\$** incluant les taxes et en autorise les paiements.

## ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Régie des matières résiduelles : Conteneur de chasse;
- Réfection route Saint-Joseph Nord : Décompte progressif #1 (199 978.39\$);
- Achat d'une génératrice PTO pour les puits d'eau potable et la station d'épuration (12 585\$);
- Mandat d'étude d'avant-projet pour l'implantation d'un parc multisports et la rénovation du Complexe sportif (7 914\$);
- Projets de développement Corporation du Moulin des Pionniers inc.: Participation (10 000\$);
- Fondation Domaine-du-Roy : Contribution à la campagne de financement 2020 (250\$);
- Association des résidents du Lac Ouitouche : Subvention 2020 (2 000\$);

## GESTION MUNICIPALE

- Dérogation mineure au 5237, rue des Peupliers;
- Acceptation de la programmation des travaux pour le retour de la taxe d'accise sur l'essence;
- Dépôt du rapport sur la stratégie d'économie de l'eau potable de la Municipalité;
- Aménagement d'un parc multisports et rénovation du Complexe sportif : Présentation d'une demande d'aide financière dans le programme Fonds des régions et de la ruralité de la MRC Domaine-du-Roy;
- Circuits d'exercices multi âges : Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière dans le programme PRIMADA;
- Développement Corporation du Moulin des Pionniers inc.: Autorisation de demande d'une aide financière dans le programme Fonds des régions et de la ruralité de la MRC Domaine-du-Roy;
- Résidence Dorée : Remplacement de la représentante municipale Hélène Gagnon par Serge Allard ;
- Adoption par résolution du premier projet de règlement 2020-004 modifiant le règlement de zonage pour la zone industrielle (3i).



## SPORTS ET LOISIRS

**OUVERTURE CENTRE D'ENTRAÎNEMENT** ☞ Suite à l'annonce de la Santé publique, le centre d'entraînement de La Doré a ouvert ses portes le 22 juin dernier. Des règles strictes sont en vigueur. Si vous aviez un abonnement en cours au 15 mars 2020 (date de la fermeture), nous vous avons ajouté le nombre de jours perdus à la fin de votre abonnement. Votre puce d'accès a également été modifiée.

Si vous désirez vous abonner, vous pouvez le faire via le site Web de la Municipalité au [www.ladore.ca](http://www.ladore.ca) dans la section « Services en ligne » ou au bureau municipal.

**VEUILLEZ RESPECTER LES RÈGLES DE LA SANTÉ PUBLIQUE EN TOUT TEMPS.**

Merci de votre collaboration.

**OUVERTURE BIBLIOTHÈQUE GILBERT-LANGEVIN** ☞ La bibliothèque Gilbert-Langevin a ouvert ses portes, **SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT**, sur l'horaire habituel depuis le 16 juin.

Certaines procédures sont à respecter :

- **SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT;**
- Prendre rendez-vous au 418-256-3545 poste 7;
- Lors de votre prise de rendez-vous, vous devrez donner le(s) titre(s) et/ou l'auteur (les auteurs) du (des) livre(s) désiré(s);
- Les nouveautés seront placées sur une table pour consultation;
- Le(s) livre(s) sera(ont) préparé(s) par un bénévole, désinfecté(s) et vous sera(ont) remis lors de votre arrivée à votre rendez-vous;
- Pour juillet et août, les rendez-vous seront donnés pour les mercredis de 18h à 20h;
- Tous les retours de volumes devront se faire via la chute à livre extérieure;
- Vous devrez respecter **EN TOUT TEMPS**, la distanciation sociale et les consignes affichées à la bibliothèque;
- **AUCUNE CIRCULATION DANS LES RAYONS NE SERA TOLÉRÉE.**

## COMMUNAUTAIRE

**MOULIN DES PIONNIERS** ☞ Le moulin des Pionniers n'ouvrira pas ses portes pour la saison touristique 2020. Cependant, l'hébergement à la Maison du Conteur, au Grand camp et la Maison Savard sera accessible. N'hésitez pas à recommander ses endroits aux personnes de passage chez nous.

Durant cette période, des aménagements sur les sentiers, l'implantation de nouveaux sites d'hébergement, des mises à niveau diverses et d'autres travaux seront effectués sur le site afin de le rendre conforme et de diversifier ses activités.

De plus, une analyse afin d'implanter des jeux extérieurs et le projet de camping sont présentement en cours. Nous vous tiendrons informés des développements.

### **MÉMO DU MAIRE**

Les vacances sont à nos portes. Avec le contexte actuel, elles seront les bienvenues pour plusieurs d'entre nous et nous donneront l'occasion de prendre un peu de recul sur tout ce qui se passe en ce moment. Elles permettront de passer du temps en famille à s'amuser et à découvrir notre territoire. Profitons de nos installations locales; allez faire un pique-nique sur le site du Moulin des Pionniers ou au belvédère de la Petite Chute. Rechargeons nos batteries qui ont été mises à rude épreuve au cours des derniers mois et préparons-nous à une rentrée chargée à l'automne.

**À tous, bel été.**

**Le Centre d'Action Bénévole Domaine-du-Roy recrute!**

Le bénévolat vous interpelle?

Ça tombe bien, nous avons besoin de vous!

Au CAB, nous pouvons vous orienter et trouver VOTRE place!

Écrivez-nous via Facebook ou à [promotion@actionbenevole.ca](mailto:promotion@actionbenevole.ca).



Vous êtes un organisme sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy et vous êtes à la recherche de bénévoles? Nous pouvons aussi vous aider dans votre recrutement et vous soutenir dans vos démarches.

Contactez-nous!

Le bénévolat, c'est ici que ça se passe!





## INFORMATIONS AUX PAROISIENS(NES) MAI 2020

Depuis mars 2020, la pandémie de Covid-19 a obligé les églises à fermer. Le gouvernement et la Direction de la Santé publique autorisent depuis peu certaines activités religieuses. Nous avons reçu les directives de Mgr René Guay le 30 juin 2020 concernant les règles à suivre et la façon de faire lors des célébrations. Il n'y aura pas de messe ni de célébration de la parole avant plusieurs semaines. Nous devons attendre l'autorisation de la Direction de la Santé publique. Seules les célébrations pour des funérailles sont autorisées avec un maximum de 50 personnes. Il pourra y avoir un éloge funèbre. Afin de contrôler le nombre de personne à l'intérieur, un seul accès sera autorisé par les deux portes centrales avant. En entrant, vous devrez vous identifier, répondre aux questions des préposés, vous laver les mains et faire votre offrande aux endroits prévus. En tout temps, vous devrez respecter la distanciation sociale de 2 mètres et suivre les directives indiquées sur le plancher ou sur les bancs ou celles des préposés. Il n'y aura pas d'eau bénite à l'entrée.

Étant inoccupée depuis 4 mois, des bénévoles ont désinfecté l'intérieur de l'église en nettoyant tous les bancs, les bords des fenêtres, et ce, afin de se conformer aux exigences de la Direction de la Santé publique. Nous avons également enlevé les agenouilloirs et les coussins en tissus. Merci à tous les bénévoles.

Comme à l'habitude, la célébration de la Fête de Ste-Anne pourra avoir lieu au sanctuaire le dimanche 26 juillet à 19h. La célébration sera présidée par un prêtre mais sera sans communion.

Vous recevrez par la poste votre enveloppe pour la capitation 2020 à la fin de juillet. Soyez généreux car les finances de la Fabrique sont fragiles. Dans quelques mois, nous vous informerons de la situation financière de votre Fabrique.

Veillez prendre note que le bureau de la Fabrique est ouvert occasionnellement. Veuillez laisser votre demande sur la boîte vocale téléphonique au 418-256-3545 poste 2227.

Merci de votre compréhension.

Conseil de la Fabrique

**Bonnes vacances à tous!**

